



santésuisse

Bildung

Formation

Utilisation de l'annuaire de l'assurance-maladie suisse pendant la procédure de qualification

Suite aux nombreuses questions posées par les formateurs et les apprentis, nous avons décidé de publier ces informations concernant l'utilisation de l'annuaire.

L'édition de l'année précédente est déterminante pour les examens. Les examens ont été élaborés et traduits sur la base de l'annuaire 2018. De surcroît, les examens sont déjà imprimés.

Les apprentis sont priés de se présenter à la procédure de qualification munis de l'édition 2018 de l'annuaire. Les modifications importantes des lois sont remises, si nécessaire, sous forme d'annexe pour l'examen écrit.

Veillez également tenir compte de la « Notice concernant l'annuaire de santésuisse » qui précise les annotations et marquages autorisés dans l'annuaire.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute question concernant la procédure de qualification au 032 625 41 41 ou par courriel à l'adresse formation@santesuisse.ch.

La direction des examens